



Panneau photovoltaïques par démarche téléphonique

Par **balimaya**, le **27/10/2010** à **21:11**

Bonjour,
Bonjour,

suite a une demarche telephonique a propos de panneaux photovoltaïques en auto financement, nous avons reçu un commercial pour nous expliquer de quoi il sagissait et pour prendre les renseignements nécessaires pour savoir si on pouvait justement pretendre a l'auto financment. Il a bien insisté sur le fait que a aucun moment nous ne debourserions un seul euros. Apres etude, nous sommes auto financable : on paye rien d'ici l'année prochaine, on réinjecte le credit d'impôt que l'on touche dans le credit, puis c'est la production qui payera le credit.

Nous avons signé le bon de commande. Nous avons reçu l'offre de credit. Mais depuis, on a beaucoup d'avis négatif sur la question, je me suis renseigné d'avantage. Il va y avoir les frais de raccordement a ERDF et la location du compteur a notre charge. Les frais de raccordements s'eleve au minimum a 300 euros, mais cela peut chiffrer vite suivant notre compteur. A aucun moment, le commercial ne nous a parlé de ces frais, car il est evident pour nous que nous n'aurions pas accepté, car nous sommes financièrement tres limité.

Le delai de retractation etant passé, pouvons nous faire quelques chose pour annuler la commande?

J'ai eu le commercial au telephone, vu que la commande est passée, ils ont versé 30% d'acompte. Donc si on annule apres le delai de retractation, on leur doit ces 30% d'apres lui! qu'est ce que vous en pensez??

merci de votre reponse